



Sapeur-pompier des villes ou sapeur-pompier des champs, les interventions mettant en cause des animaux qu'ils soient sauvages, d'élevage ou de compagnie font partie de nos missions historiques.

Risques associés

- **Heurt, piétinement, coup de sabot** (bétail, cheval...)
- **Morsure** (chien, chat, serpents), **piqûre** (hyménoptères...)
- **Accident routier** si l'intervention se passe sur la voie publique
- **Chute de hauteur** si l'intervention se passe sur un toit
- **Noyade** dans un plan d'eau
- **Risques infectieux**
- **Zoonoses**

Mesures générales de prévention

- **Périmètre de sécurité**
- **Engagement** minimum de personnels
- **S'appuyer sur les conseils** de l'éleveur, du propriétaire ou d'une personne compétente (vétérinaire)



Mesures générales de protection

- **Porter les EPI adaptés** (casque, gants anti-morsure) **et utiliser les matériels prévus** (lasso, cage de contention...)
- **En cas de doute, faire appel** si possible à une équipe spécialisée animalière et à des vétérinaires (sapeur-pompier ou non)



Les nouveaux animaux de compagnie (NAC)

Ce sont des animaux de compagnie appartenant à des espèces bien moins conventionnelles (reptiles, amphibiens, insectes et araignées...).

Certains N.A.C. sont dangereux pour l'homme, avec des risques de morsures, venimeuse ou non, et de griffures, sans compter les risques de transmission de maladie à l'homme (zoonose).

Votre SDIS a peut-être mis en place une formation spécifique. Renseignez-vous !



Parfois pittoresques, il convient de garder à l'esprit que ces interventions peuvent être dangereuses.